

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

6 mai 2025, 11 h

Salle du Conseil (3632)
Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Bastien, Josée	Faucher, Alain	Méthot, Pierre-Olivier
Bergeron, Cathia	Fleury, Pascale	Morin, Charles M.
Bernier, Carmen	Fortier, Paul	Morin, Jean-François
Bhiry, Najat	Gélinas, Nancy	Pastinelli, Madeleine
Bonneau, Guy	Gélineau, François	Pilote, Annie
Boudreault, Nathalie	Gomez-Perez, Muriel	Poitras, Julien
Bourgoin, Sylvain-Georges	Grenier, Jean-Noël	Rainville, Simon
Brin, Colette	Jeanrie, Chantale	Richard, Darren Edward
Brouillet, Eugénie	Kablan, Serge A.	Richer, Monique
Campana, Aurélie	Laflamme, Anne-Marie	Rodrigue, Marie-Josée
Charette, Louise	Lampron, Louis-Philippe	Roy, Denis
D'Amours, Sophie	Lapierre, Dominique	Saucier, Linda
Darveau, André	Larose, Nathalie	Schneider, Cyril
Douville, Frédéric	Levasseur, Ludovik	Sirois, Pauline
Doyon, Maurice	Martin, Hélène	Tremblay, Yves
Duchesneau-Turgeon, Coralie	Mbourou Azizah, Ginette	Viau-Guay, Anabelle
Emond, Céline	Méthot, Julie	

Personnes absentes :

Beaulieu, Marie-Claude	Noah Bissemi, Nicolas	Tapp, Diane
Dionne-Berlinguette, Louis Paul	Papagerakis, Petros	Tchotourian, Ivan
Euvrard, Elsa	Paquin, Jonathan	Tiomo, Ingrid-Avila
Fougères, André	Pons, Frank	Tounkara, Salimatou-Ismael
Goulet, Vincent	Roberge, Jacynthe	Viau, Alain A
Lacroix, René	Roche, Stéphane	Zaccarin, André
Lépinay, Frédéric	Raymond, André	
Montagne, Benjamin	Senécal, Caroline	

1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 6 mai 2025 ouverte à 13 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Pierre-Olivier Méthot propose, Ludovick Levasseur appuie,

CU-2025-100

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

La proposition CU-2025-100 est adoptée à l'unanimité.

3. Communications de la présidente (DA-2025-213)

3.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2024

La diffusion des vidéos présentant les lauréates et lauréats des prix est reportée à la séance ordinaire du 10 juin 2025.

3.2 Tableau de suivis CU (DA-2025-214)

Le tableau de suivis du CU est déposé à titre informatif.

3.3 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2025-215)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Comité exécutif: rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 (DA-2025-216)

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2025-101

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-216.

La proposition CU-2025-101 est adoptée à la majorité des voix (36 pour, 2 abstentions).

NOMINATION

5. Commission de la recherche : représentant des centres de recherche ou groupes facultaires reconnus par le Conseil universitaire (DA-2025-217)

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2025-102

De nommer Laurent Bouyer, membre du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS), comme représentant des centres de recherche ou groupes facultaires reconnus par le Conseil universitaire à la Commission de la recherche, pour la période du 6 mai 2025 au 5 mai 2028 inclusivement.

La proposition CU-2025-102 **est adoptée** à la majorité des voix (36 pour, 2 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT**6. Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université**

- **Modifications – Recommandations au Conseil d'administration** (DA-2025-218)

La secrétaire générale est accompagnée des commissaires aux infractions relatives aux études : M^e Marie-Philippe Morency, commissaire principale et de M^e Laurie Chouinard, commissaire adjointe.

Elle rappelle aux membres le mandat annuel de révision du *Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval* par le Comité de révision continue. Ce comité, qui se réunit au moins une fois par an, a proposé des amendements visant à améliorer la clarté et l'efficacité du Règlement.

La commissaire principale poursuit avec l'explication des modifications proposées :

- Modifications mineures visant à préciser les termes et expressions utilisées sans toutefois modifier la portée et l'interprétation donnée;
- Uniformisation des termes « présent règlement » et « règlement » pour « Règlement »;
- Modification de la définition d'« Évaluation » afin d'y intégrer la définition de « Travail » et modifications conséquentes dans le Règlement;
- Modification des articles 30 et 31 à 36 concernant des infractions relatives aux études afin d'élargir la possibilité de reprise ou d'autre alternative à la note 0, sous réserve des conditions de l'article 74, à toutes les évaluations, sans égard à leur valeur ou pondération;
- Modification du titre IV « Traitement de la plainte lors d'aveux » pour « Traitement accéléré de la plainte »;
- Précision à l'article 115 des modalités de dépôt de preuves par une personne étudiante en vue d'une audience devant un comité de discipline.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'existence du principe de reconnaissance d'une responsabilité par la personne étudiante dans le traitement accéléré de la plainte;
- L'exclusion de l'article 30.1 du regroupement d'articles mentionnés à l'article 46c).

Julie Méthot propose, Anne-Marie-Laflamme appuie,

CU-2025-103

De recommander au Conseil d'administration,

D'amender le *Règlement disciplinaire à l'intention des personnes étudiantes de l'Université Laval* en intégrant les modifications proposées, telles qu'elles figurent au document DA-2025-218; et

De fixer la mise en vigueur de ces modifications au début de la session d'automne 2025.

La proposition CU-2025-103 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 2 abstentions).

7. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Ce point a été traité à même le rapport du Conseil de gouvernance du Conseil universitaire de la séance du 8 avril ajournée au 6 mai 2025.

8. Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation à l'Université Laval

- Révision

8.1 Proposition de la Commission de la recherche (DA-2025-219)

Le président de la Commission de la recherche est accompagné de Marise Ouellet, secrétaire permanente des commissions pour présenter la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation.

Il mentionne que la politique institutionnelle est révisée tous les cinq ans, mais en raison de la pandémie, le processus a été prolongé.

Cette révision est motivée par l'évolution rapide des méthodes de recherche, notamment l'intégration de l'intelligence artificielle et des données massives, ainsi que par l'accroissement de la recherche interdisciplinaire et partenariale. L'internationalisation et l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont également des facteurs importants à considérer.

La Commission de la recherche a été mandatée pour réfléchir sur les objectifs et principes qui guideront la reconnaissance institutionnelle des centres de recherche. Elle a consulté les politiques de reconnaissance d'autres universités au Québec et au Canada pour s'assurer de l'arrimage avec les perspectives de développement institutionnel.

Actuellement, l'Université Laval reconnaît 41 centres de recherche et de création, répartis dans divers domaines tels que les sciences humaines et sociales, arts et lettres (13), les sciences et génie (19), et les sciences de la santé (9). Il y a 846 professeurs et professeures membres d'un centre reconnu, dont 174 personnes en double appartenance. Il y a également d'autres entités structurantes (Instituts, Laboratoires internationaux associés (LIA), Unités mixtes de recherche (UMR)). La révision de la politique a impliqué une vaste consultation, incluant des sondages et des groupes de discussion avec divers acteurs, tels que les directions de centre, les vice-décanats à la recherche, et les personnes étudiantes.

Les principaux changements apportés à la politique incluent :

- L'élargissement des critères d'évaluation pour mieux refléter les spécificités des différents secteurs de recherche. Cela implique l'ajout d'une composante qualitative aux réalisations et mesures d'impact, inspirée du modèle du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et des trois conseils canadiens et la prise en compte de différents types de réalisation dans les indicateurs de performance;
- Le rehaussement du nombre minimal de membres réguliers pour former un centre (de 8 à 12);
- La possibilité de prolongation de la reconnaissance de certains centres;
- La possibilité pour les centres qui font partie d'un regroupement stratégique d'arrimer l'évaluation de la Commission avec celle du FRQ;
- La prise en compte de la contribution des membres à la formation étudiante et de personnel hautement qualifié, mais ne colligera plus de données sur la durée des études;
- La validation annuelle du statut des membres réguliers (financement, publications, encadrement);
- L'exigence d'un identifiant *Open Researcher and Contributor* (ORCID);
- La mention du rattachement à l'Université Laval dans les publications;
- Le plan facultaire de développement de la recherche doit accompagner le dossier du centre;
- L'instauration de la limite de deux mandats à la direction d'un centre.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les bienfaits de l'élargissement des critères d'évaluation;
- Les inquiétudes d'atteinte du critère concernant le rehaussement du nombre minimal de membres réguliers pour la formation d'un centre, notamment les disciplines où le recrutement est plus complexe;
- La possibilité du resserrement des critères sans augmenter le nombre minimal de membres ou la préférence d'avoir un nombre réduit de membres très actifs plutôt que d'augmenter le nombre de membres pour atteindre le seuil requis;
- L'importance de l'interdisciplinarité;
- La difficulté d'intégrer des membres de différentes disciplines;
- L'ajout de l'impact sociétal, culturel et économique à la productivité dans l'évaluation des centres;
- La précision sur l'arrêt de la prise de donnée sur la durée des études des étudiantes et étudiants;
- La possibilité de l'inclusion du bien-être des personnes étudiantes et des professeurs chercheurs parmi les critères à évaluer;
- La définition de membre régulier, notamment sur l'inclusion des co-investigatrices et co-investigateurs dans la définition, en raison de la réalité actuelle où plusieurs personnes peuvent être impliquées dans un projet de recherche;
- La pertinence de connaître le nombre de groupes qui n'ont pas obtenu la reconnaissance demandée du CU;
- Les démarches des demandes et l'obtention des subventions de recherche;
- Les exemples démontrant la valeur ajoutée du centre;
- La définition du terme « subvention » et les différents types de financements possibles.

Pierre-Olivier Méthot propose, Paul Fortier appuie,

CU-2025-104

De recevoir la proposition de la Commission de la recherche concernant la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation à l'Université Laval, telle qu'elle figure au document DA-2025-219.

La proposition CU-2025-104 **est adoptée** à la majorité des voix 44 pour, 1 contre, 1 abstention).

8.2 Recommandation de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Un amendement est proposé et formulé par un membre pour diminuer la limite du nombre minimal de membres réguliers à 10 membres dans les critères de reconnaissance des centres.

Le président de la recherche précise que la recommandation du passage du nombre minimal de membres réguliers à 12 membres ne découle pas d'une discussion informelle, mais de nombreux échanges non seulement au sein de la Commission, mais aussi avec les directions de centre, les vice-décanat à la recherche des facultés, les membres du personnel professionnel de recherche, ainsi que les personnes étudiantes.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le resserrement des critères de reconnaissance et les incitatifs vers la multidisciplinarité;
- Les risques du passage du nombre minimal de membres réguliers à 12 membres dans l'application de la Politique;
- Les centres ne respectant pas les critères de reconnaissance.

Proposition d'amendement

Maurice Doyon propose, Muriel Gomez-Perez appuie,

CU-2025-105

De modifier le passage du nombre minimal de membres régulières et réguliers de 8 à 10 au lieu de 8 à 12.

La proposition CU-2025-105 **est rejetée** (21 pour, 23 contre, 2 abstentions).

Anabelle Viau-Guay propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2025-106

D'adopter la Politique de reconnaissance des centres de recherche, de création et d'innovation à l'Université Laval, en remplaçant le terme « subvention de recherche » par « source de financement » dans la définition « Membre régulière ou membre régulier ».

La proposition CU-2025-106 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 11 contre).

9. Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA)**- Évaluation périodique****9.1 Avis de la Commission de la recherche (DA-2025-220)**

Le président de la Commission de la recherche résume l'avis de la Commission concernant l'évaluation périodique du Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA). Celui-ci a été créé en 1985 et obtenu sa reconnaissance institutionnelle en 1989. Le STELA est le seul centre de recherche au Canada spécialisé dans le lait et les produits laitiers, et est reconnu comme un leader mondial dans ce domaine. Il a joué un rôle important dans la création de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF).

Le Centre regroupe 14 membres réguliers, dont 13 rattachés à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et 1 à la Faculté de médecine. Le STELA compte également 99 étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs, 11 stagiaires postdoctoraux et 18 membres du personnel professionnel de recherche.

La programmation scientifique est structurée autour de trois axes principaux : 1) la production, composition et qualité du lait; 2) les produits laitiers et procédés de transformation durables; et 3) la nutrition et santé humaine.

Le Centre reconnaît que la filière laitière perd graduellement en importance dans les priorités de recherche nationales, ce qui l'amène à revoir son orientation stratégique pour élargir ses activités à l'ensemble de la transformation alimentaire, incluant les secteurs des végétaux, de la viande et des produits marins.

Le président de la Commission fait état du budget annuel dont dispose le Centre, incluant le pourcentage des subventions obtenues ainsi que la provenance du financement de ses activités. Il est à noter que le STELA bénéficie également de ressources financières sous forme de bourses de l'INAF et a accès à des plateformes, des laboratoires et un parc d'équipements à la fine pointe de la technologie. Certaines de ces ressources partagées avec l'INAF le sont aussi avec le Département des sciences des aliments et des sciences animales.

Il détaille ensuite les différentes statistiques et moyennes concernant l'activité des publications, des communications, de la formation des étudiantes et étudiants, des codirections à la recherche et du nombre de personnes diplômées.

Bien que le Centre soit très dynamique, le président note une certaine confusion en termes de sentiment d'appartenance, notamment en raison des communications provenant du STELA et de l'INAF sur les bourses offertes.

Enfin, comme certains critères des statuts du Centre ne sont pas conformes à la politique institutionnelle, spécifiquement à ce qui a trait à la définition du membre régulier, la Commission de la recherche émet des recommandations et s'engage à effectuer les suivis appropriés.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La perception de la Commission de la recherche sur le changement important que représente l'élargissement des activités du STELA au-delà du secteur laitier;
- La nécessité d'élargir les compétences du Centre;
- Le changement complet d'orientation ou l'expansion de programmation de recherche et la pertinence de création d'un nouveau centre;
- La pertinence de changer le nom du Centre.

Denis Roy propose, Julien Poitras appuie,

CU-2025-107

De recevoir l'Avis de la Commission de la recherche sur l'évaluation périodique du Centre de recherche en sciences et technologies du lait (STELA), tel qu'il figure au document DA-2025-220.

La proposition CU-2025-107 **est adoptée** à l'unanimité.

9.2 Recommandations de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation fait siennes les recommandations de la Commission de la recherche.

Denis Roy propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2025-108

De renouveler le statut de centre reconnu au Centre de recherche en sciences et technologies du lait (STELA);

De demander, dans un an, que la direction du Centre transmette à la Commission, une version actualisée de ses statuts et un lien vers un site Web amélioré et spécifique au Centre STELA;

De demander, dans 24 mois, que la direction du Centre transmette à la Commission un état des lieux concernant la réorientation de la programmation de recherche, des nouveaux partenariats en lien avec cette programmation actualisée, et le recrutement de nouveaux membres; et

De convenir que la prochaine évaluation périodique aura lieu dans cinq ans.

La proposition CU-2025-108 **est adoptée** à l'unanimité.

HUIS CLOS DE CONSENTEMENT

NOMINATIONS

10. Professeurs et professeures émérites (DA-2025-221)

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

CU-2025-109

De nommer Lucie Baillargeon de la Faculté de médecine, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-109 **est adoptée**.

Anabelle Viau-Guay propose, Sylvain-Georges Bourgoin appuie,

CU-2025-110

De nommer Aida Bairam de la Faculté de médecine, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-110 **est adoptée.**

Nancy Gélinas propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2025-111

De nommer Chantal Brisson Faculté de médecine, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-111 **est adoptée.**

Julien Poitras propose, Jean-Noël Grenier appuie,

CU-2025-112

De nommer Clémence Dallaire de la Faculté des sciences infirmières, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-112 **est adoptée.**

Pierre-Olivier Méthot propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2025-113

De nommer Yvan Douville de la Faculté de médecine, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-113 **est adoptée.**

Anabelle Viau-Guay propose, Nancy Gélinas appuie,

CU-2025-114

De nommer Mireille Grégoire de la Faculté de médecine, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-114 **est adoptée.**

Paul Fortier propose, Julien Poitras appuie,

CU-2025-115

De nommer Denis Laurendeau de la Faculté des sciences et de génie, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-115 **est adoptée.**

Colette Brin propose, Pauline Sirois appuie,

CU-2025-116

De nommer Jocelyne Mathieu de la Faculté des lettres et des sciences humaines, comme professeure émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-116 **est adoptée.**

Paul Fortier propose, Linda Saucier appuie,

CU-2025-117

De nommer Warwick F. Vincent de la Faculté des sciences et de génie, comme professeur émérite de l'Université Laval (DA-2025-221).

La proposition CU-2025-117 **est adoptée.**

11. Questions des membres

Les questions des membres ont été répondues lors de la séance du 4 mars 2025 ajournée au 6 mai 2025.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Céline Émond propose,

CU-2025-118

De lever la séance.

La proposition CU-2025-118 **est adoptée**.

La séance est levée à 15 h 32.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Monique Richer